

Rapport du Conseil d'administration

CAMARADES,

Nous venons vous rendre compte de notre mandat depuis l'assemblée générale ordinaire du 25 novembre 1923.

Votre Conseil a tenu depuis cette date 22 séances ordinaires et 14 séances extraordinaires, tous les membres du Conseil ont assisté régulièrement à ces réunions et y ont apporté leur collaboration pour la bonne marche de notre Association.

Nous avons à déplorer la perte de notre camarade retraité Bouffin. Le Conseil, avec regret, s'est vu dans l'obligation de demander à notre camarade Pinon s'il voulait profiter de l'article des statuts de la caisse des retraites lui permettant de prendre une retraite anticipée avec son consentement; le camarade a bien voulu prendre sa retraite.

Nos camarades Puymartin et Darras ont demandé à être mis à la retraite proportionnelle.

Nous avons à enregistrer la démission du camarade Hennequin, et la démission de l'atelier des camarades J. Leclerc et E. Chaudière. Nous vous présentons les demandes d'inscription que nous avons reçues à ce jour et qui sont en règle avec l'article 9 de nos statuts, ce sont celles des camarades Roger Wail, ancien apprenti Troutot; Constant, ajusteur; Gabriel Fromantin, ajusteur; Gilbert Quincy, ajusteur; demandes d'inscription réservées : Marcel Bachmann; Gustave Collas; Roger Métayer; Louis Fouquet; René Genuit, ancien apprenti.

A cette assemblée vous aurez à nommer deux administrateurs qui sont arrivés à expiration de mandat, ce sont les camarades Zilliox et Aubry; puis, cinq commissaires des comptes pour une année. Les commissaires sortants sont les camarades Nexou, Iaboc, Grojean, Billette, Malhache. Vous aurez à nommer deux membres de la commission d'apprentissage; les membres sortants sont les camarades Vallier et Rollain.

Le personnel, tant associés qu'auxiliaires et personnel à salaire mensuel, occupé au siège social ou en déplacement, s'élève à 361, en augmentation de 66 sur le chiffre de mai 1923.

Le montant de nos travaux pour l'exercice 1923 s'élève à 8.036.052 fr. 78, en augmentation de 996.809 fr. 38 sur l'exercice précédent. Cette progression provient des commandes des P. T. T., ainsi que l'extension des commandes de notre clientèle privée.

Le Conseil, d'accord avec la commission du travail, a mis en application depuis la dernière assemblée générale le travail intermittent de nos camarades retraités.

Le Conseil a fixé dans sa séance du 4 janvier, la liste des retraités pouvant travailler chez eux ou à l'atelier.

Pour le travail à domicile, les camarades : Rigondé, Guimond, Vannoschot, Pierrot, Dubois, Gouzy-Boursaut, Pinon. Pour le travail à l'atelier ou à domicile, les camarades : Moulard, Mégret, Guillot.

Depuis, quelques camarades travaillent chez eux à la satisfaction des chefs d'équipes. Notre camarade Guillot viendra travailler à l'atelier social pour quatre mois à partir du 5 mai prochain.

L'Association peut être heureuse d'avoir pu contenter nos camarades retraités en leur procurant un peu de travail, ce qui leur permettra dans une certaine mesure, à les aider à traverser la crise de vie chère.

Notre caisse de solidarité a fait œuvre utile en soulageant nos camarades ainsi que les organisations sociales; un don de 1.000 francs fut accordé à notre petite caisse.

Un de nos apprentis étant sans travail et ne pouvant trouver une place à cause de son départ imminent au régiment, le Conseil a accepté, à titre exceptionnel de l'employer en spécifiant qu'il ne pourrait pas rester plus de trois mois. Depuis, deux autres apprentis étant dans le même cas, le Conseil a accepté de les embaucher aux mêmes conditions. Nos camarades d'Harcourt et Gabanou nous ayant demandé chacun l'achat d'une machine à écrire, l'une pour confectionner les nomenclatures, l'autre pour la correspondance, satisfaction leur a été donnée. Le camarade D'Harcourt nous ayant signalé le travail pressant pour le tirage des bleus, le Conseil a accepté l'achat d'une nouvelle machine moderne qui est en service maintenant sur un des rapports des P. T. T.; le Conseil a décidé l'achat complet d'appareils téléphoniques étalons.

Nous avons encore dû avec regret, rappeler les règlements à divers camarades en espérant que ces faits regrettables ne se renouvelleront plus. Nous nous sommes assuré la représentation de notre fabrication pour la Belgique, ses colonies, et le Grand Duché du Luxembourg; dès cette année, nos machines-outils figureront à l'exposition de Bruxelles. Votre Conseil, après un sérieux examen de nos travaux toujours en progression, a envisagé l'agrandissement de nos ateliers; divers plans lui ayant été soumis, son choix s'est arrêté sur le projet répondant le mieux à nos désirs, le plus pratique et le moins onéreux; l'agrandissement prévu est de deux étages sur la rue; l'exécution de ces travaux est commencée.

La vente de nos appareils téléphoniques au privé, ainsi que nos machines outils, a augmenté de 23 %; nos commandes A. O. P., de 22 % et les expéditions de 15 % sur l'année dernière, et nous avons toujours l'espoir de faire mieux à l'avenir, la publicité étant un grand facteur dans ce progrès. Depuis novembre, nous avons pris part à divers concours pour l'administration des P. T. T. et nous avons été heureux d'obtenir 110 groupes extensibles interurbains, 20 groupes d'arrivée, 30 éléments de bâtis de relais, 25 panneaux de Jacks urbains ainsi qu'un important marché de matériel téléphonique et de pièces diverses pour les P. T. T. de l'Indo-Chine; tous ces travaux ont des délais assez courts, nous espérons, avec la bonne volonté de chacun, arriver à satisfaire aux délais fixés. Nous avons obtenu la fourniture de 30 autres appareils onduleurs; nous espérons, ces appareils étant au point, les livrer prochainement.

Depuis le mois de novembre, les installations de tableaux extensibles de Caen, Alençon, Aix-en-Provence, Annecy et Elbeuf, sont terminées.

Aix-les-Bains, Saint-Quentin, Fécamp, sont en montage sur place.

Compiègne partira à la fin d'avril.

Lisieux, Le Puy, Beaune, Béthune, en fabrication à l'atelier.

Il reste à mettre en mains Arras, Bergerac, Montluçon, Montargis.

Les extensions de multiples de Rouen, Belfort, Strasbourg, sont en fabrication à l'atelier.

Calais est très avancé et sera terminé sous peu.

Voici, camarades, l'exposé des différents travaux qui ont été exécutés pendant l'exercice écoulé et ce qui nous reste à réaliser. Nous avons constaté la bonne entente et l'effort collectif de tous nos camarades associés et auxiliaires et nous espérons poursuivre de toutes nos forces pour le mieux être des travailleurs.

Proposition de modification de l'article 8 des statuts de l'A. O. P., présenté par le camarade Roblin avec les cinquante signatures statutaires :

« Chaque souscripteur devra souscrire cinquante parts d'intérêt au minimum. Toute somme de 100 francs versée, constitue une part d'intérêt participant à la répartition des bénéfices.

« Chaque souscripteur s'engage à laisser ou à verser par mois la somme de 8 fr. 50 qui, avec ses bénéfices, le libéreront de sa souscription.

« Chaque sociétaire n'ayant pas versé 3.000 francs, s'engage à laisser ses bénéfices aux parts d'intérêt et ses bénéfices au travail pour parfaire 30 actions.

« Chaque sociétaire ayant versé 3.000 francs sur parts d'intérêts s'engage à laisser ses bénéfices aux parts d'intérêts pour parfaire ses 50 actions.

« En aucun cas, chaque sociétaire ne pourra posséder plus de 100 parts d'intérêt. »

Proposition d'un certain nombre de camarades

Considérant que les 3 heures 15 de rattrapage sont insuffisantes pour les camarades ayant à faire dans le courant de la semaine, affaire de famille, enterrements, etc., nous demandons aux camarades d'accepter cette proposition qui en s'inspirant du maximum de bien être nous donnera une plus grande liberté :

« A partir du 5 mai 1924, les ateliers seront ouverts de 7 heures à 12 heures et de 13 h. 15 à 18 heures pour les cinq premiers jours, et de 7 heures à 12 heures pour le samedi.

« Maintien intégral de la semaine de 48 heures. La paie se ferait le samedi comme précédemment. »

Le Conseil donne un avis favorable.
